

Compte rendu de séance

Séance du 18 Février 2015

L' an 2015 et le 18 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de JOUIS Josiane Maire

Présents : Mme JOUIS Josiane, Maire, Mmes : PASQUIER Amélie, RUEL Annie, MM : BRIÈRE Maurice, COLINET Christian, JANUS Dominique, NAULET Yohan, NEAU-PAYE Mickaël, OUVRARD Vincent, ROUSTEAU Jean-Marie, RÉBILLARD Etienne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 11/02/2015

Date d'affichage : 11/02/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le : 20/02/2015
et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. RÉBILLARD Etienne

Objet(s) des délibérations

VOTE DES SUBVENTIONS 2015 - 09/2015

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET - 10/2015

Approbation du compte rendu du 23 janvier 2015:

Le compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2015 est ACCEPTÉ à l'unanimité.

Vote des subventions 2015 réf : 09/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de subventionner les associations culturelles et sportives à hauteur de 25 € par enfant inscrit dont les parents résident à Le Guédeniau :

OB Tennis de table : 50 €

OB Tennis : 75 €

OB Basket : 150 €

OB Cyclisme : 75 €

Ecureuils Baugeois : 100 €

Ass. Des Parents d'Elèves de musique de Baugé en Anjou : 50 €

CFA Bâtiments Angers : 25 €

Les Ardilliers : 25 €

MFR Gée : 25 €

Ass. RPI Bocé-Cuon-Le Guédeniau (subv. Compl.) : 250 €

- ACCORDE aux associations ci-dessous une subvention selon le tableau qui suit :

A.P.E. du R.P.I. : 350 €

Cadets du Baugeois : 50 €

Baugeois Entreprendre : 50 €

Comice Agricole : 140 €

Anciens Combattants Le Guédeniau : 40 €

Restos du Cœur : 40 €

Ass. Paralysés de France : 20 €

FDGDON Le Guédeniau : 100 €

Total des subventions accordées 1 615 € , ces dépenses seront imputées au chapitre 65.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET :réf : 10/2015

Par délibération du 19/09/2014, le conseil municipal avait décidé de fermer le poste d'adjoint technique à temps non complet pour ouvrir un poste d'adjoint technique à temps complet.

Considérant le changement d'affectation de poste de l'Adjoint technique à temps complet, la commune doit avoir recours à l'embauche d'une personne pour faire face aux besoins du ménage pour les gîtes, la salle des fêtes et la mairie ainsi que pour l'accueil des locataires des gîtes et de la salle des fêtes. Il est donc proposé d'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps non complet pour faire face à ce changement d'organisation.

1 - Le conseil municipal DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour prendre la modification de l'organisation du travail.

2 – DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois :

* Adjoint Administratif : 1 poste à 32/35^{ème}

* Adjoint Technique : 2 postes à 35/35^{ème} et un poste à temps non complet

3 - Les dépenses seront prévues au budget 2015 et imputées au compte 6413.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 19/02/2015

Le Maire

Josiane JOUIS

